

# La Croix-Rouge suisse et le sauvetage

Autor(en): **Isenschmid, Thérèse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **88 (1979)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683652>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



*Le Dr A. Vogel en train de soigner un malade dans l'un des jets-ambulances de la GASS. La GASS, institution auxiliaire de la Croix-Rouge depuis 1965, collabore le plus étroitement possible avec toutes les organisations ayant trait au sauvetage, avec les autorités et avec l'armée. La GASS prête son assistance partout où la vie et la santé d'un être humain peuvent être sauvées, épargnées ou préservées. Dans cet esprit, la GASS entreprend les tâches suivantes: sauvetages en montagne, accidents de la route et du ski, transport d'un hôpital à l'autre, transport d'organes, de médicaments, aide aux paysans de montagne, ravitaillement, évacuations, aide en cas de catastrophes, nourriture pour les animaux sauvages.*

Photo F. Engesser

## La Croix-Rouge suisse et le sauvetage

*Selon les lignes directrices de la Croix-Rouge suisse du 16 juin 1974, cette dernière participe aux activités relevant des soins aux malades, de la santé publique et du secourisme, notamment par la formation de personnel professionnel et non professionnel. Elle tend ainsi à ce que les services de santé publique, y compris les services sanitaires de l'armée et de la protection civile, disposent de personnel qualifié et à ce que la population apprenne aussi à porter aide en cas de maladie et d'accident.*

## Quelles tâches la Croix-Rouge suisse assume-t-elle dans le domaine du sauvetage?

La Croix-Rouge suisse assume elle-même certaines tâches dans le domaine du sauvetage ou soutient dans leur activité ses institutions auxiliaires (Interassociation de sauvetage, Société suisse de sauvetage, Société suisse des troupes sanitaires, Garde aérienne suisse de sauvetage, Alliance suisse des Samaritains).

Au sein de la Croix-Rouge suisse, le médecin-chef de la Croix-Rouge est responsable des tâches et des problèmes relatifs aux premiers secours et

## La Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS)

La CMSS est une commission de la Croix-Rouge suisse. Elle s'occupe des questions médicales qui se posent en Suisse dans les domaines du secourisme et du sauvetage. Elle est composée de vingt membres au maximum. Tous sont des médecins qui déploient une activité pratique ou scientifique touchant au sauvetage.

Ainsi:

- le Médecin en chef de l'armée (resp. un médecin du Service de santé du DMF délégué par lui);

## Les tâches de la CMSS

### 1. Formation en secourisme et en sauvetage

La CMSS

- fixe, en collaboration avec les organisations et centres de formation concernés, les objectifs et les lignes directrices de base pour la formation d'auxiliaires médicaux et non médicaux;
- conseille les organisations, centres de formation, autorités, média, maisons de commerce lors de la préparation de matériel didactique relatif au secourisme et au sauvetage;
- s'occupe, en collaboration avec les organisations, autorités et autres, de formation, de la surveillance des cours, ainsi que de la formation de base et permanente des médecins et des auxiliaires non médecins.

### 2. Méthode, matériel

La CMSS

- élabore les principes de base relatifs aux aspects médicaux du secourisme et du sauvetage et collabore avec tous les milieux intéressés dans le sens d'une information et d'une consultation scientifique;
- s'efforce de réunir des informations et une documentation aussi complète que possible relatives aux aspects médicaux du secourisme et du sauvetage;
- collabore avec des services d'information et de documentation d'institutions suisses et étrangères s'occupant des domaines spécialisés et annexes du secourisme et du sauvetage;
- élabore, étudie et rédige des textes relatifs aux aspects médicaux du secourisme et du sauvetage. La CMSS décide la diffusion, le copyright et la reproduction d'extraits des publications.

Une centrale scientifique, dirigée par le professeur G. Hossli de la Clinique universitaire de Zurich, est par ailleurs rattachée à la CMSS.

### Tous les problèmes concernant le sauvetage sont-ils résolus?

Certainement pas! La coordination et la communication entre les organisations déployant une activité dans le domaine du sauvetage présentent encore des lacunes, malgré tous les efforts fournis jusqu'ici dans ce sens par l'Interassociation de sauvetage



*Afin de s'assurer la collaboration d'un plus grand nombre de médecins qui soient prêts à enseigner les premiers secours à des non-professionnels, la CMSS a organisé, les 23 et 24 novembre 1978, à Berne, un cours pour médecins instructeurs placé sous la direction du professeur G. Hossli, de Zurich, et du docteur R. Käser, de Berne.*

du sauvetage que doit assumer et résoudre la Croix-Rouge suisse. Il suit les développements que ces domaines connaissent sur le plan de la médecine, de l'organisation et de la juridiction, applique les mesures qui sont de sa compétence et prépare les dossiers qui seront présentés aux organes centraux de la Croix-Rouge suisse. Cette dernière collabore avec les autorités et les organisations privées s'occupant de secourisme et de sauvetage et le médecin-chef de la Croix-Rouge est en étroits contacts avec les unes et les autres.

- le médecin-chef de la Croix-Rouge;
- le directeur du service médical de l'Office fédéral de la protection civile;
- des représentants des institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse s'occupant de secourisme et de sauvetage;
- des représentants d'autorités, d'organisations et d'associations spécialisées s'occupant de secourisme et de sauvetage;
- des représentants des organisations sanitaires et de transports de malades.



*Ce cours, qui s'est déroulé dans les installations de protection civile de l'Allmend, a réuni soixante participants qui sont prêts à assumer des tâches dans le domaine du sauvetage, soit comme instructeurs soit comme conseillers médicaux.*

(IAS) et la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS).

D'une manière générale, l'on peut dire que dans les grandes lignes, le sauvetage fonctionne et même parfaitement dans certains domaines: enseignement des secours d'urgence, corps sanitaires des grandes villes, sauvetage aérien, cliniques pour accidents. Le point fort du dispositif suisse de sauvetage est constitué par le grand nombre de volontaires qui y participent, en se mettant à la disposition des organisations actives dans ce domaine. D'une manière très libre, on peut décrire de la façon suivante quelques carences de notre dispositif de sauvetage:

- Les bases légales, aux trois échelons des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) sont rudimentaires et quelque peu incohérentes.
- Un grand nombre de services officiels ayant un mandat juridique et d'organisation en partie non commercial, en partie à caractère commercial s'occupent du sauvetage. Les uns et les autres sont aujourd'hui pour la plupart membres de l'Interassociation de sauvetage. Sur la base des possibilités actuelles (bases juridiques) cette association, qui n'est pas conven-

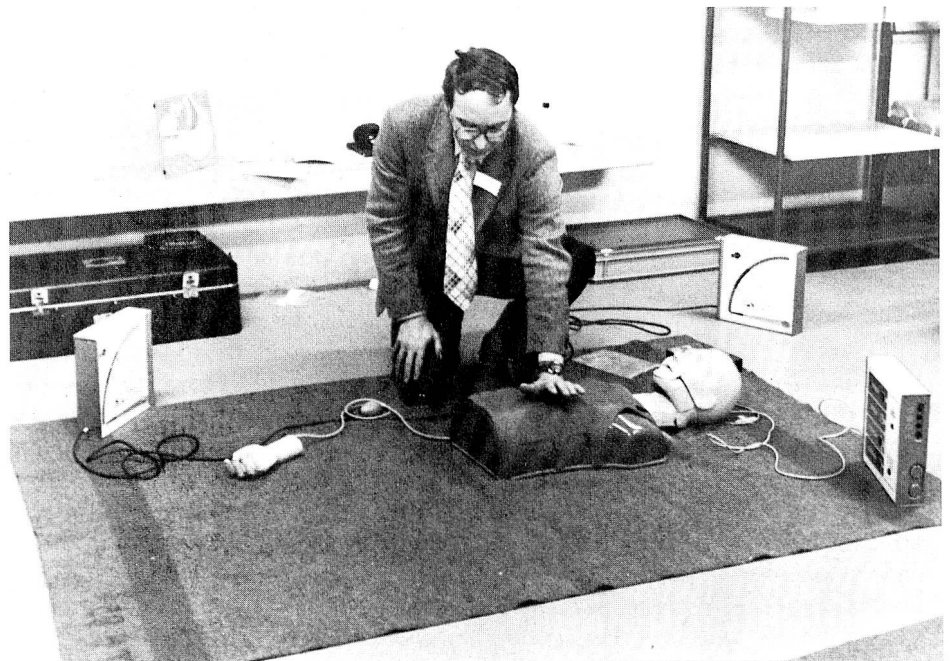
tionnelle et ne s'occupe pas d'organisation, est absolument en mesure d'assurer la coordination souhaitée.

- La pluralité des initiatives prises en matière de sauvetage ne peut être entièrement déterminée. Diverses organisations et institutions disposent de documentation.

- Un travail de base systématique sur le sauvetage est inexistant.
- Les méthodes et le matériel ne sont pas tous uniformes.

En 1978, un groupe de travail de la CMSS s'est efforcé de faire le point sur le sauvetage et a demandé à la Croix-Rouge suisse de nommer une Commission d'études qui aurait pour tâche de rechercher des possibilités d'établir une meilleure coordination et une meilleure collaboration dans les divers domaines du sauvetage. Cette Commission d'études s'est mise au travail en juin 1979, sous la présidence de M. Arnold Kaech, ancien directeur de la direction de l'Administration militaire fédérale. Cette Commission groupe des représentants du Département de l'intérieur, du Département militaire fédéral, des Conférences suisses des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et de la police, de la conférence des directeurs communaux de la police, des institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse et d'autres organisations et services s'occupant du sauvetage. Il est prévu qu'elle présentera un rapport en octobre 1980.

*Thérèse Isenschmid, Secrétariat CMSS  
(traduction française  
Rédaction «La CRS»)*



*Les participants ont été initiés aux développements les plus récents enregistrés dans le domaine du sauvetage sur le plan médical et de l'organisation. Figuraient également au programme l'enseignement du massage cardiaque externe, ainsi que les injections et les infusions pratiquées dans des situations d'exception par des secouristes non-médecins.*

Photos M. Hofer